

ACQUISITION d'un TERRAIN devant servir de CIMETIERE à ST-FRANCOIS

M. le MAIRE. - Dans notre délibération du 28 Décembre 1949 nous avons voté un crédit de 240.000 F pour l'acquisition d'une portion de terrain à usage de cimetière à Saint-François. Le Directeur du Service de la Santé qui n'avait pas été consulté s'est rendu dernièrement sur les lieux et il nous donne un avis très réservé et ce qui concerne l'acquisition de ce terrain. Je vous fais part d'ailleurs de ses observations.

Préfecture  
de  
La Réunion

N° 1594 I/1

Saint-Denis, le 19 Juin 1950

Le Préfet de la Réunion  
Chevalier de la Légion d'honneur

à Monsieur le MAIRE de ST-DENIS

OBJET: Création d'un cimetière à St-François

REFERENCE: délibération du Conseil Municipal à séance  
du 28 Décembre 1949.

Par délibération citée en référence, le Conseil Municipal de St-Denis a voté le principe de la création d'un cimetière à St-François.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que M. le Directeur du Service Départemental de la Santé consulté sur le choix du terrain que la Commune se propose d'acquérir à ses frais a formulé un avis extrêmement réservé.

Par ailleurs, cinquante deux habitants de la région dite "Mont-gaillard" située de l'autre côté de la ravine la Verdure face à l'emplacement envisagé ont adressé une protestation contre ce projet.

Il serait opportun, dans ces conditions, de faire rechercher un autre emplacement qui obvierait aux inconvénients signalés tant par M. le Directeur départemental de la Santé que par les habitants de Montagaillard.

Ci-joint en communication copie du rapport N° 498 HP du 17 Mai 1950 et de la pétition sus-mentionnée./.

Pr le Préfet absent  
Le Secrétaire Général assurant l'administration du  
Département: Signé: BOZZI.

*Approuvé  
Pr. le Préfet et par délégation  
Le Secrétaire Général  
Signé: BOZZI  
16/8/50*

M. le MAIRE. - Les objections nous paraissant fondées nous avons mieux aimé en choisir un autre. M. SAUGER, accompagné du Docteur DUFOUR Directeur Départemental de la Santé, s'est rendu sur les lieux. Il vous donnera des renseignements complémentaires.

M. SAUGER. - A l'époque un premier projet avait été présenté à la Commission du Budget. Il s'agissait alors d'acquérir un terrain appartenant partie à un de nos collègues, M. de la HOGUE et partie à Madame Laurent MAILLOT.

Afin d'éviter toute critique, nous avons écarté ce projet et avons étudié d'autres propositions, et avons retenu en dernière analyse l'offre de Monsieur de ROLAND.

Malheureusement à l'avis de Monsieur DUFOUR votre Commission du Budget a dû reprendre la première proposition de Mme MAILLOT et de M. de la HOGUE, car les terrains à vendre à St-François sont très rares et celui qui nous est offert semblait remplir les conditions requises par le service de la Santé.

Aussi mandaté par mes collègues de la Commission du Budget, en compagnie de M. DUFOUR et de M. ADENON, Directeur des Travaux, nous avons visité une portion de terrain plantée en cannes vierges, entièrement épiercée sans aucune déclivité et surtout desservie par une route carrossable; de plus à proximité aucune habitation ni aucune ravine. Sa superficie est de 1250 m<sup>2</sup> environ.

M. le Médecin DUFOUR, consulte alors nous a marqué son plein accord sur pareil choix qui recevra son approbation en temps opportun. Le prix demandé est de 250.000 Fr. J'estime qu'il n'est pas exagéré car l'immeuble de ROLAND nous était offert, il est vrai, pour la somme de 240.000 Frs, mais il était beaucoup plus petit et aurait nécessité des travaux de nivellement très importants. En conséquence, au nom de la Commission du Budget je vous demande mes chers Collègues de bien vouloir retenir l'offre de Mme MAILLOT et de M. de la HOGUE.

M. GAUVIN. - En mesure locale cela ne fait que 50 gaulottes

M. LAPIERRE. - N'est-ce pas un peu petit. Nous aurions peut-être avantage à payer plus cher et avoir un terrain plus grand.

M. SAUGER. - la dimension minima est de 500 m<sup>2</sup> et sur les conseils de M. DUFOUR nous avons obtenu des vendeurs une portion de 1250 m<sup>2</sup>, afin de parer à toute éventualité.

M. le MAIRE. - Je mets aux voix l'acquisition du terrain appartenant à Mme Laurent MAILLOT et à M. de la HOGUE.

Adopté à l'unanimité.

avis  
de l'architecte sur place  
le 7 Août 1950  
Signé: Dufour

de l'architecte le 18/50  
St Denis le 7 18 50  
Pr le Secrétaire Général  
le Chef de division délégué  
Signé: Gavarrini